

FICHE DE RENSEIGNEMENT

LA PREMIERE PARTICIPANTE

➤ « Mlle DEMMENE DEBBIH Zeineb »

Fonction : Enseignante et conseillère à la maison de l'entrepreneuriat université de – Constantine -

Grade universitaire : Doctorante 3eme inscription

Spécialité : Scinces de gestion

Organisme employeur : La faculté des sciences économique et de gestion - université mentouri constantine –

Diplomes :

- BAC gestion 2004;
- Licence entrepreneuriat ;
- Master marketing ;
- Doctorante 3eme inscription .

Stages :

- Un stage de deux mois à l'ANSEJ ;
- Un stage de deux mois à l'ANDI.

Adresse e-mail : zeinebonline@gmail.com

Tél : + 213 7 73 34 89 96

LA DEUXIEME PARTICIPANTE

➤ « Mme BOUDERSA Imene »

Fonction : Enseignante et conseillère à la maison de l'entrepreneuriat université de – Constantine -

Grade universitaire : Doctorante 3eme inscription

Spécialité : Scinces de gestion

Organisme employeur : La faculté des sciences économique et de gestion - université mentouri constantine –

Diplomes :

- BAC gestion 2004 mention bien ;
- Licence entrepreneuriat ;
- Master marketing ;
- Doctorante 3eme inscription .

Stages :

- Un stage de deux mois à l'ANSEJ ;
- Un stage de deux mois à l'ANDI.

Adresse e-mail : imene.master@hotmail.fr

Tél : + 213 7 94 41 77 11

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN ALGERIE :

REALITE ET PERSPECTIVES

Résumé :

L'accompagnement des créateurs d'entreprise englobe les interventions de nombreux acteurs intervenant à différentes phases du projet de création et sous des modalités variées.

L'opération de création exige la mise en œuvre de processus d'accompagnement fondés sur une relation symbiotique et efficace entre l'accompagnant et l'accompagné.

L'accompagnement en Algérie se pose essentiellement sur l'accompagnement procurer pas l'état et ses dispositifs ce qui génère un accompagnement pas autant efficace car ses instituts englobe aussi d'autres services que l'accompagnement

Cet article vise à :

- définir le concept de l'accompagnement et ses différentes structures ;
- Présenter une analyse de la réalité de l'accompagnement de la petite entreprise en Algérie ;
- suggérer des solutions qui peuvent améliorer l'accompagnement en Algérie pour la pérennité des entreprises et celui de l'économie.

Mots clés :

Accompagnement , dispositifs d'accompagnement en Algérie , PME.

المخلص :

إن مرافقة المنشئين في مختلف مراحل إنشاء و توسيع المؤسسة تعتبر أمرا بغاية الأهمية باعتباره ضمانا لنجاح سيرورة الإنشاء ، بل تتعدى ذلك لتصبح علاقة إنسانية تجمع بين شخصين أو أكثر لهم نفس الغاية.

إلا أنه و للأسف لم ترق بعد المرافقة في الجزائر إلى المستوى المطلوب باعتبارها محصورة فقط في مختلف الخدمات النمطية التي تقدمها هيئات دعم إنشاء المؤسسة في الجزائر مما يخلق وجها واحدا و طابعا تقليديا للمرافقة ، ضف إلى ذلك نجد أنه رغم الأهمية البالغة التي تحتلها هذه الأخيرة فإنها لا تعتبر الخدمة الحصرية لهذه الأجهزة بل هي ضمن عدة خدمات أخرى تقدم للمنشئين لتحتمل غالبا ذيل ترتيب الأولويات لديها مما يجعل منها أمرا ثانويا لا يساهم بشكل كافي في تطوير النسيج المؤسساتي.

هذه المداخلة تهدف إلى :

- تحديد الإطار النظري و المفاهيمي للمرافقة
- تقديم تحليل لواقع المرافقة في الجزائر
- تقديم حلول و اقتراحات من شأنها تحسين المرافقة و إعطائها الطابع المطلوب و اللازم.

الكلمات المفتاحية :

المرافقة ، المؤسسات ، أجهزة المرافقة العمومية.

INTRODUCTION :

« Ce que tu fais en mon nom, si tu ne le fais pas avec moi, tu le fais contre moi ».

Proverbe Touareg.

La vocation traditionnelle de l'accompagnement est de marcher à côté, à la bonne distance, avec l'expérience d'un échange différentiel ou différé, sur le chemin de l'autonomie du bénéficiaire aussi bien dans le secteur marchand que non marchand. Dans le secteur marchand, accompagner est essentiellement de faire acquérir les compétences susceptibles d'assurer la viabilité de l'organisation en création. Ici, accompagner n'est pas, aider au sens unilatéral mais c'est entraîner, outiller à devenir plus compétitif. Toutes les formes d'accompagnement du secteur marchand classique ; à quelques exceptions, visent à former la personne à partir de ses besoins professionnels pour le développement de son potentiel et/ou de son savoir-faire.

Qu'en est-il du l'accompagnement en Algérie ?

Pourquoi l'accompagnement dans notre pays n'a pas été suffisamment développer pour en arriver à être un allier de réussite pour les créateurs ?

Que ce qu'il faut changer pour construire un accompagnement qui pourra être une assurance de pérennité pour les entreprises ?

Cette communication vise à mettre en lumière les pratiques d'accompagnement en Algérie et diagnostiquer les lacunes afin de pouvoir assurer un accompagnement assez solide.

Notre objectif à travers cette communication est de présenter l'état actuel de l'accompagnement de la création d'entreprise en Algérie.

Question principale

Quelle démarche d'accompagnement à suivre pour permettre aux jeunes entrepreneurs de réduire l'échec et de minimiser les difficultés?

1. Théorisation de l'accompagnement :

Avant de parler de l'efficacité de l'accompagnement en Algérie il faut d'abord savoir la notion de l'accompagnement, ses différentes formes et sa mesure d'effet.

1.1. Notion de l'accompagnement :

Accompagner en situation entrepreneuriale, dans ce champ à très longtemps été réduit au récit de vie. Or l'enjeu est avant tout de rassurer, d'aider à dissiper le doute, à sortir l'entrepreneur de l'angoisse pour le risque qu'il prend. [Schumpeter revisité par Hernandez E.M.] .

Fort de cette constatation, nous considérons que, l'accompagnement, contrairement à la formation - qui consiste à transmettre à l'apprenant, une expertise et un savoir-faire, pour qu'à l'avenir, celui-ci fasse mieux, ce qu'il sait déjà faire - enjoint l'accompagnant de faire acquérir à l'accompagné, une meilleure approche, à amener

l'accompagné à s'approprier une méthodologie innovante, afin de gagner en efficacité, pour devenir plus efficient et être, au final, plus productif ; donc contribuer à rendre son organisation plus productive et compétitive.

L'expérience d'accompagnement que nous avons réalisée à Rouen (Haute Normandie) et dont l'analyse suit, allie deux logiques d'accompagnement :

L'accompagnement en situation d'esprit d'entreprendre et l'accompagnement en situation entrepreneuriale.

1.2. Les différentes formes d'accompagnement :

Comme l'indique Paul (2002, 2004), les formes d'accompagnement sont multiples .L'auteur en distingue sept, lesquelles sont reprises dans le tableau.

Tableau 1 – Les différentes formes d'accompagnement

	Objectifs pour l'accompagné	Mode opératoire	Mode opératoire
Coaching	Augmentation des performances individuelles	Accompagnement individuel pour accroître la confiance en soi	Sportifs, commerciaux, cadres d'entreprises
Tutorat	Acquisition de savoir-faire et intégration dans l'entreprise	Accompagnement d'un jeune par une personne plus âgée et plus expérimentée issue de l'entreprise	L'entreprise en général
Compagnonnage	Acquérir des savoir-faire ancestraux	Forme de tutorat mais exercée au sein d'une confrérie et sur des métiers manuels	Métiers manuels
Parrainage	S'insérer dans la vie professionnelle en profitant du réseau d'un	Aide à l'insertion professionnelle par une personne bien insérée dans les réseaux	Les organisations en général
Mentorat	Bénéficier de l'expérience d'un	Aide intergénérationnelle	Divers domaines des

	sénior pour bien gérer une carrière professionnelle	entre une personne expérimentée (souvent retirée des affaires) et un individu souhaitant faire carrière	organisations (direction, reprise d'entreprise...)
Counselling	Aider un individu à résoudre des problèmes personnels ou à sortir d'une crise existentielle	Psychothérapies individuelles entre autres	Tout individu rencontrant des problèmes personnels
Conseil et consultance	Aider un individu à solutionner un problème spécifique	Appui d'un expert (médecin, avocat, consultant, scientifique...)	Toute situation nécessitant une expertise dans un domaine spécifique

Préparé par les deux étudiantes.

Malgré une diversité des formes, l'accompagnement présente un certain nombre d'invariants.

On voit tout d'abord que certaines formes sont extrêmement proches. C'est le cas, par exemple, du compagnonnage et du tutorat.

Si l'on élargit le spectre, on constate que toutes ces formes visent la réussite d'un individu qu'il s'agisse d'augmenter les performances individuelles, de sortir d'une impasse, de s'insérer professionnellement ou d'acquérir un certain savoir-faire.

L'accompagnement est, par ailleurs, individuel. Il se présente sous la forme d'une aide d'un individu par un autre. L'accompagnement est donc à distinguer de l'enseignement, par exemple, qui vise la transmission de savoirs à des groupes d'étudiants.

Mais la caractéristique principale réside dans le fait que l'accompagnant dispose d'une expertise et/ou d'une expérience supérieure à l'accompagné. Paul (2004) traduit cela par le principe d'asymétrie. Il y aurait par définition une relation d'inégale puissance entre les deux protagonistes de la relation :

- l'accompagnant peut ne pas être expert mais c'est l'expérience qui sera alors recherchée par l'accompagné (mentorat, parrainage, tutorat) ;
- dans certains cas, l'expertise est au cœur de l'accompagnement

(consultance, compagnonnage) quel que soit le niveau d'expérience ;

- enfin, certaines formes d'accompagnement ne nécessitent pas une grande expertise ni même une grande expérience. Ce sont plutôt les qualités humaines qui font l'accompagnement que ce soit au travers l'écoute (counselling) ou les capacités à motiver (coaching).

On retrouve les caractéristiques communes aux pratiques d'accompagnement dans le

tableau 2 qui distingue cinq principes.

Tableau 2 – Les cinq principes de l'accompagnement

Principes	Description
Principe d'asymétrie	relation est d'inégale puissance : l'accompagnement réside toujours dans l'aide que peut apporter un individu expérimenté ou expert à un autre qui exprime un besoin
Principe de parité	L'accompagnement n'est pas une relation d'autorité de type direction ou commandement. Il s'agit d'une aide non suivie de sanction.
Principe de co-mobilisation	l'accompagnant et l'accompagné cheminent en commun, dans un mouvement de transformation. D'après le Petit Larousse, « accompagner » signifie « <i>aller quelque part avec quelqu'un ; conduire, escorter</i> ».
Principe de circonstance	L'accompagnement répond à un besoin spécifique né de circonstances. C'est généralement l'accompagné qui va chercher l'accompagnant.
Principe de temporalité	L'accompagnement présente un début et une fin. Il se termine lorsque l'accompagné a (re)trouvé son autonomie.

Préparé par les deux étudiantes

D'après Paul (2004), toutes les formes d'accompagnement suivent ces principes quels que soient leurs champs d'application. Ainsi l'accompagnement d'un malade en fin de vie peut s'inscrire dans ce registre.

La question est alors de savoir si l'on peut ranger dans la même catégorie cette situation et celle d'un créateur d'entreprise par exemple. Nous serions tentés de l'affirmer en distinguant néanmoins deux façons de co-mobiliser :

- une co-mobilisation « passive » qui se présente sous la forme d'une écoute en vue d'une issue inéluctable ;
- une co-mobilisation « active » dont l'objectif est de faire avancer un projet et pour laquelle l'écoute est insuffisante.

C'est cette forme de co-mobilisation qui semble s'appliquer à la création d'entreprise.

1.3. La Mesure d'effet d'accompagnement

Dans la majorité des cas la mesure d'effet de l'accompagnement à la création de la petite entreprise est très difficile, pour cette raison on doit prendre cet point dans plusieurs optiques pour le mieux clarifié:

A- La mesure d'effet d'accompagnement sur le nombre des entreprises créées :

Il n'existe aucune étude fiable permettant d'affirmer que l'offre d'accueil professionnel accroît le nombre des "porteurs" de projet sur un bassin d'emploi.

Les statistiques démontrent en revanche que les "envies" de créer relèvent de facteurs culturels, sociologiques, psychologiques profonds.

B- La mesure d'effet d'accompagnement sur le taux d'échec :

La majorité des personnes interrogées affirme que le fait d'avoir créé, puis renoncé à l'entreprise pour cause de difficultés a eu néanmoins, un effet positif. La démarche, l'expérience acquise avec l'accompagnateur restent bénéfiques et donnent envie de recommencer.

C- La mesure d'effet d'accompagnement sur le taux de succès :

C'est sans doute le point le plus sensible et c'est le plus paradoxal. En effet, le bon sens et l'observation de l'exercice du métier par des professionnels montrent que l'accompagnement :

- est indispensable à la plupart des porteurs de projets
- qu'il augmente leurs chances de succès,,
- qu'il évite de nombreuses erreurs aux débutants,,
- qu'il montre ses vertus autant dans le domaine des prévisions financières que comme un moyen de lutter contre la solitude...

2. L'ACCOMPAGNEMENT EN ALGERIE : DES FAITS ET DES SUGESTIONS

Par manque de crédibilité de l'organisation professionnelle on s'est beaucoup intéressé aux organismes publics et à leur rôle dans l'aide à création de nouvelle PME, certes l'absence de l'organisation professionnelle sur le terrain rend le travail de ces organismes plus difficile, il est du rôle de ses organismes publics d'intégrer les organisations professionnelles dans leur démarche d'accompagnement et surtout dans la mise à niveau des entreprises.

En effet, les organismes publics sont considérés comme un acteur principal dans l'accompagnement et dans l'aide à la création des PME. Mais on constate une confusion entre les différents programmes d'aide à la création de nouvelles entreprises et le programme de la mise à niveau des PME pour assurer la compétitivité et pérennité de cette dernière. **Dans quel but les pouvoirs publics négligent-ils le patrimoine des PME existantes et aide à la multiplication des nouvelles créations de PME ?** Si en se basant sur les chiffres avancés par l'office national des statistiques (ONS), les pouvoirs publics s'intéressent beaucoup plus à l'accroissement du nombre de PME sans se soucier de l'avenir de ces PME déjà existantes.

Nous pouvons avancer que ces organismes étatiques ont un rôle plus régulateur qu'économique, leur but est la diminution le taux du chômage à court terme.

Et ces organismes d'accompagnement sont :

2.1. LES ORGANISATIONS DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE :

Plusieurs organisations publics et professionnelles ont joué un rôle dans le développement et la modernisation de l'entreprise en Algérie, on peut classer les organisations selon deux groupes :

des organisations d'accompagnement et des organisations d'investissement, notre étude se limitera juste aux organisations qui soutien l'entreprise dans sa création et son développement.

A- Organisations d'accompagnement

Toutes les institutions ayant une fonction de soutien technique et financier de formation professionnelles liées à la modernisation de l'entreprise, seront étudiées sous ce titre quel que soit leur appartenance.

- Agence Nationale de Développement des PME (ANDPME)

Pour un pilotage efficace de cet immense chantier de PME, l'Etat algérien a promulgué la création de l'ANDPME par le décret n° 05-165 du 3 mai 2005.

Elle représente l'outil opérationnel qui aura à sa charge toutes les opérations de soutien et d'accompagnement au profit des PME et dont l'une des missions principales est la mise en œuvre du programme national de mise à niveau

- (Programme national pour l'amélioration de la compétitivité industrielle (PNACI))

Ce programme a été mis en œuvre suite à la signature de libre échange avec l'union européenne(UE), à pour objectif l'amélioration du potentiel de l'entreprise industrielle

de 20 salariés et plus. Renforcer la compétitivité de l'entreprise. Le pouvoir public intervient sous forme d'accompagnement y incluses des incitations financières (aides) concernant les entreprises volontaire et les entreprises viables avec un budget annuel d'un milliard de dinars fixé par le ministère de l'industrie.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- Actions sectorielles (analyse par branche d'activité) ;
- Actions régionales (identification des mesures par wilaya prioritaire) ;
- Action de la mise à niveau de l'environnement institutionnel de la PME ;
- Action de profil de la PME.

- Conseil National Consultatif (CNC)

Ce Conseil se trace comme mission essentielle l'instauration et la pérennisation du dialogue et de la concertation avec les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques sur les questions d'intérêt national, de développement économique et particulièrement le développement du secteur de la PME.

- La promotion de la sous-traitance des entreprises

Il restera un instrument privilégié de densification du tissu des PME, a-t-elle aussi suscité la création d'un Conseil National pour la promotion de la sous-traitance et dont la mission réside dans la promotion du partenariat entre les donneurs d'ordre et les PME sous traitantes.

- La pépinière de l'entreprise

La pépinière a pour objectif la sensibilisation des futurs porteurs d'idées sur le rôle et l'intérêt des pépinières par tout support de communication (séminaire, prospectus, journaux) dans une première étape, dans une deuxième étape Formation des porteurs d'idées sélectionnés au management d'entreprises suivant les cycles ci-dessous.

- Formation inhérente à la phase de maturation.
- Formation inhérente à la phase de création de l'entreprise.
- Formation liée à l'accompagnement durant les premières phases d'exploitation.
- Formation sur le monde des affaires et les différents partenariats.
- Formation aux nouvelles techniques de commerce (e-commerce).
- Formation à l'accès aux réseaux des pépinières (opération de réseautage).

B- Les organisations chargées de la promotion des investissements

- Le conseil national de l'investissement

Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef de gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Ses principales missions sont les suivantes :

Au titre des fonctions de proposition et d'études, on ne relèvera que le CNI :

- Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour

l'investissement ;

- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
- Etudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI,

soit neuf (09) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration est le directeur général de l'ANDI.

C'est le décret n°01-281 du 24 septembre 2001 qui a défini la composition, l'organisation et le fonctionnement du CNI.

- L'ANDI :

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous tutelle du ministère chargé de la promotion de l'investissement, une mission d'assistance, une participation à la gestion foncière économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi.

- S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.
- Pour ce qui est de facilitation, l'ANDI met en place un guichet unique décentralisé, identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.
- Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.
- Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un vis à vis unique pour les investisseurs non-résidents et les assister pour accomplir les formalités requises.
- La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité de l'assiette foncière et la gestion du portefeuille foncier.
- Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, vérifier l'éligibilité aux avantages, délivrer la décision relative aux avantages, établir les annulations de décision relatives aux avantages (totaux ou partiel).
- Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite

collaboration avec les investisseurs, enfin assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.

- S'assure de respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

- Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en oeuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu ou le guichet unique est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées supra une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.

- Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ)

Les pouvoirs publics prévoient d'avantages aussi aux entreprises qui ouvrent dans de différents domaines qui soit industriel ou agricole un important soutien financier ,l'ANSEJ a aussi un autre rôle , la conclusion des conventions avec plusieurs universités pour promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les étudiants en favorisant l'exploitation de leur potentiel en direction de projets innovants et porteurs de développement.

- ANGEM -Agence nationale de gestion du MICRO-CREDIT

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, créée par le décret exécutif N°:04-14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité. Installation de la Direction Générale au mois d'Octobre 2004.

L'Agence est représentée par un réseau de 49 Coordinations de Wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau de 85 % des Daïras du pays.

2.2- Recommandations de changement :

D'après l'analyse de cette étude, nous avons émis les propositions suivantes qui peuvent promouvoir les structures d'accompagnements algériennes

Car ces nouvelles perspectives ouvrent aux organisations professionnelles algériennes, quelle que soit leur taille de pouvoir accompagner efficacement les différents entrepreneurs et saisir les opportunités de la mondialisation (développement durable de l'entreprise). Les organisations professionnelles de demain devront s'avoir ajusté en permanence leurs stratégies de développement en intégrant les universités et les entreprises et les organismes publics en pôle de compétitivité. Ces organisations

doivent se donner chaque jour d'avantage les moyens institutionnels et organisationnels pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises.

Et aussi l'accompagnement dépasse le fait d'être un processus mais le vrai accompagnement regroupe deux volets essentiels :

Le premier : Faire de l'accompagnement, c'est nécessairement, à un moment ou à un autre, s'intéresser à ce que la personne s'engage d'elle-même dans sa pratique, à la qualité particulière et aux plaisirs, qu'elle se donne en ayant tel type de rapport. En d'autres termes, dans l'accompagnement en situation entrepreneuriale - pour ce qui concerne l'entrepreneuriat social et solidaire, il s'agit inévitablement de partir des valeurs pour aboutir aux acteurs; à savoir bénéficiaires, adhérents, entourage, administrateurs, bénévoles non élus, salariés, donateurs, partenaires, financeurs, collectivités locales. Dans la mesure où l'on met en œuvre, avant tout un dispositif impliquant, comment résister à la

tentation du mentorat, du chaperonnage ou du monitorat ou tutorat, pour n'être que coach ou consultant. Une telle prestation se rapproche-t-elle, de la prescription au sens médical ou de la consigne ou ordre, au sens commandement militaire?

- Le second : Comment peut-on parler d'accompagnement sans évaluation, sans outils de mesure de l'efficacité de l'accompagnement. Selon E-m Hernandez, la pédagogie de l'entrepreneuriat est classiquement divisée en trois phases; sensibilisation, formation et accompagnement. Mais la création étant un processus - nous fera remarquer[Alain Fayolle, 2003], qui comporte les étapes suivantes : Idée-Evaluation de l'idée- Définition du projet-Mise en œuvre du projet-Création de valeurs.

Ce qui nous amène, en croisant pédagogie et création, à situer l'accompagnement dans la phase "création" de valeurs ou du passage à l'acte.

- En amont, on est supposé passer de la phase de sensibilisation (Idée et évaluation de l'idée);
- Alors que dans le pendant, où phase de formation (Définition du projet Mise en œuvre du projet ou le passage de l'idée à la formalisation d'un projet).
- Enfin, en aval, l'on est dans l'action, dans la phase du passage à l'acte.
 - 1- La législation algérienne doit donner une bonne définition des termes de pépinière et incubateur d'entreprises, pour mieux les ancrer au niveau de la société algérienne;
 - 2- Favoriser tout les structures d'accompagnement des petites entreprises algériennes, et développer des autres structures similaires ou complémentaires;
 - 3- Pour promouvoir leurs activité, les dispositifs d'accompagnement doivent mettre à la disposition des créateurs, des informations concernant les fournisseurs des équipements et des matières premières;
 - 4- Ces dispositifs doivent faire des études sur les secteurs d'activités et ses attraits, pour faire une étude de marché plus exacte, ce qui va compléter son rôle dans l'appui à la création de la petite entreprise.

CONCLUSION

L'objectif de cette contribution a été de montrer que l'on doit agir sur au moins deux points si l'on souhaite s'orienter vers un accompagnement pertinent.

D'une part, il incombe de dépasser la logique actuelle fondée sur les seuls accès à l'information et à une formation standardisée dont l'efficacité reste à démontrer et, d'autre part, corrélativement à la première action, de développer un accompagnement ancré dans la durée, exercé par des spécialistes, et fondé sur une logique combinant connaissances substantives et savoir procédural permettant au créateur de s'enrichir par des « connaissances actives » (Le Moigne, 1990).

En effet, « la complexité en stratégie est un programme et une méthode de connaissance. Programme qui refuse de voir la stratégie réduite à une approche mécaniste, balistique, objective, enfermable dans une programmation détaillée mais qui l'inscrit, au contraire dans le riche paradigme de l'action sociale complexe, c'est-à-dire de l'interaction entre sujets dotés de représentations, de pouvoirs, d'intentions, de contextes différents » (Martinet, 1993a).

Cela suppose, entre autres mesures, le développement de pratiques « andragogiques » (Belet, 1993) laissant une large part à la volonté des dirigeants d'aller vers l'accompagnement et la formation et non l'inverse. Cela condamne par avance toute tentative d'aliénation du créateur à quelque modèle extérieur que ce soit.

Car accompagnement n'est pas carcan. Il s'agit simplement de provoquer une impulsion, de tracer un cadre de réflexion, de créer des habitudes, de montrer que la réalité n'est pas toujours logique, « que certaines contradictions ont des vertus heuristiques et permettent d'accéder à des dimensions cachées (et) que tout système formel est frappé d'incomplétudes » (Martinet, 1993b). Son action est datée, elle ne peut s'inscrire dans le temps continu et infini sous peine de voir son rôle se transformer en celui d'un gourou ou de toute autre icône sans la présence desquels on ne peut agir.

L'accompagnant se doit aussi d'être présent pour contribuer à utiliser harmonieusement les deux hémisphères du cerveau du créateur. « L'intelligibilité d'une situation stratégique ne peut, en effet, se satisfaire d'une latéralisation de la pensée. Qu'elle se réfugie exclusivement dans le cortex gauche, elle ne « verra » que la disjonction, la réification des variables, les enchaînements logiques, la certitude... Qu'elle se complaise dans le cortex droit, et elle risquera de percevoir des synthèses superficielles, de conjoindre exagérément le réel et l'imaginaire, de privilégier changements et métamorphoses... ». Le fondement de son action se trouve aussi dans la faculté qu'il aura à transmettre la richesse de la dialectique permanente existant entre la simplification et la complexification de la connaissance. Il ne s'agit donc plus d'accumuler des connaissances formelles plus ou moins imposées par l'extérieur, mais de développer un comportement ouvert vers le monde environnant, une façon d'être privilégiant la créativité et permettant d'alimenter un processus ininterrompu d'auto régénérescence personnelle et organisationnelle. C'est dans l'équilibration, au sens de Piaget, entre la transformation et la conservation mais aussi entre la rationalité et la spontanéité que l'autonomisation, par rapport aux événements et à l'accompagnant, se réalisera. Le développement d'un entrepreneuriat persistant en

dépend.

Le lien initialement présenté entre mathématiques et création devient donc moins déconcertant : le créateur cherche dans la rationalisation et la logique scientifique un moyen de se rassurer, de prévoir, de légitimer son action. Mais en suivant, par trop exclusivement, une telle logique, il risque de s'enfermer à terme dans une recherche incessante de sûreté intellectuelle. Face à cela, l'accompagnant peut être un guide pouvant l'aider à libérer son talent et s'autonomiser en acquérant une palette de connaissances et de compétences non circonscrites aux seules informations élémentaires.

Bibliographie :

(1) "La difficulté provient de l'absence d'une définition standardisée et universellement acceptée de l'entrepreneur et de l'entrepreneuriat. Cependant, l'auteur propose une conception de l'entrepreneur en le considérant comme "initiateur d'un processus complexe: initiateur, car il est celui qui est à l'origine, qui ouvre une voie nouvelle; processus, pour montrer l'importance du temps et le caractère organisée des phénomènes en jeu; complexe, pour faire ressortir la grande variété des éléments à considérer et leur interdépendance" De là découle le concept "entrepreneuriat" considéré comme l'action de l'entrepreneur qui peut s'exercer dans des contextes différents dont le contexte social et solidaire."- Hernandez (E-m) : " L'entrepreneuriat: approche théorique Paris: L'harmattan 2001-270p"). Seules les structures, l'état des techniques que met en œuvre le système productif, l'attitude et le comportement des agents, ont vocation à expliquer le présent .

(2) Catherine leger-jarniou, «Quel accompagnement pour les créateurs qui ne souhaite pas se faire aider», 4^{ème} congrès de l'académie de l'entrepreneuriat " l'accompagnement en situation entrepreneuriale : Pertinence et cohérence ? ", 24-25 Novembre2005, palais des congrès, paris, consulté dans le site: <http://www.entrepreneuriat.com/leger-jarniou.pdf>, 22/02/2006, P:01.

(3) **Sabondravolona Ragimson**, « **Les mesures d'assistance efficients** », Cité in : **La création d'entreprise en Afrique**, Ouvrage collectif, sous la direction de Claude Albagli Consulté dans le Site :

http://www.bibliothèque.refer.org/html/cre_entr/chap9/htm, 21/10/2003, P : 170.

(4) Christian Marbach, « L'appui à la création de PME, Point de vue du créateur », Cité in : **Regard sur les PME**, Agence des PME, 1^{ère} édition, N° 02, Janvier 2003, P : 43.

(5) Patrick Gianfaldoni, Nadine Ricehez-Battesti, **Réseaux d'accompagnement et de financement à la création de très petites entreprises**, Marseille, 2002, Consulté dans le site:

<http://sceo.univ-aic.fr/cefi/documents?20de?20travail/0305.pdf>, P : 03.

(6) André Sigonney, **La PME et son financement**, Les éditions d'Organisation, Paris, 1994, P : 59.

(7) UN-ECE Operational Activities, **Promotion and sustaining business incubators for the development of SMEs**, Geneva, June 1999, P: 04, Consulté dans le Site:<http://www.unece.org/indust/sme/ece-sme/xxx.html>,24/08/2004.

(8) Consulté le Site:

http://www.eads-developemnt.hp.eads.net/frm_incubateur.htm, 10/03/2004.

(9) Jean Pierre Barbier, et al, »Comment créer, soutenir et promouvoir une pépinière d'entreprise «, Cité in: **Les conférence du salon des maires et des collectivités locales- conférence -01-**, Paris, 12/11/2002, P: 02.

(10) Incubateur, Consulté dans le Site: <http://www.crealy.com/page15.html>, 09/12/2003.

(11) **Guide de créateur et de la création d'entreprise**, Consulté dans le Site :<http://créationentreprise.free.fr/domiciliation.htm>, 24/04/2004.

- (12) UN-ECE Operational Activities, Entrepreneurial NGOs and their role in entrepreneurship development, Seoul, April 1999, P: 02,
Consulté dans le site: <http://www.unece.org/indust/sme/un-ngo.htm>
,24/08/2004, P:01
- (13) C.Bussenault, M.Préter, Organisation et gestion de l'entreprise, Vuibert, Paris, 1991, P : 99.
- (14) Naila Elyes, »La Franchise «, Cité in : PME Magasine d'Algérie, EURL M&M, N°26, 15/01/2005 à 15/02/2005, P : 10.
- (15) Marjorie Béthencourt, Entreprendre en franchise, Dunod, Paris, 2001, PP : 31-32.
- (16) Nadine Hefied, » La franchise, obstacle du transfert des Royalties « Cité in : Partenaires, Le mensuel du chambre Française de commerce et de l'industrie en Algérie, N° 34, Mars 2003, P : 01.
- (17) OCDE, IREDNORD, »Crédit et nouveau entrepreneur «, Sous la direction de Udo Reifner et Jean Evers, édition EFCEA, 1999, P : 40.
- (18) Christian Marbach, Op.Cit, P: 50. 03/11/2004
- (19) Z.Sahli, »Les TPE et PME et leur environnement stratégique «, Cité in : Programme de formation des accompagnateurs à la création de l'entreprise, Sous la direction de 3CI, Alger de 03 au 14 Novembre, 2001,P :22.
- (20) Ahmed Chehit, Guide de l'investissement et de l'investisseur, Grand Alger livres, Alger, 2004, PP: 41-42.